

## Comment remplir mon contrat d'études ?

Une fois sélectionné(e), une des pièces maîtresses de votre dossier de candidature sera le contrat d'études. Ce guide vous aidera à le remplir correctement.

### Avant de commencer veuillez noter que :

- Les étudiants Erasmus+ entrants doivent **sélectionner 50% de leurs crédits ECTS dans le département de la Faculté des Langues** avec lequel l'accord est conclu (veuillez vérifier auprès de votre coordinateur les modalités de l'accord).

Les 50% restants pourront être sélectionnés dans d'autres départements ou facultés.

*! Attention, la possibilité de suivre des cours dans d'autres facultés est soumise à l'acceptation des enseignants qui dispensent ces cours.*

- Sachez que les cours de *FLE (Français Langue Étrangère)* peuvent faire partie des 50 % des crédits ECTS obligatoires du département avec lequel l'accord est conclu. Vous pouvez cumuler jusqu'à 9 ECTS en choisissant des cours de FLE. Pour plus d'informations : connectez-vous sur notre site web <https://langues.unistra.fr> > onglet UE d'ouverture > FLE : Français langue étrangère pour les étudiants de la faculté des langues.
- Les étudiants souhaitant être admis dans le cadre de programmes d'échanges **hors Erasmus**, devront sélectionner **au moins 50% des crédits ECTS dans l'offre de formation de la Faculté des Langues**.

Veuillez noter que vous disposerez d'un mois après votre arrivée pour modifier le contrat d'études, sous réserve d'obtenir une autorisation des coordinateurs de l'Université d'origine et de l'Université d'accueil.

## Remplir son contrat d'études :

Pour commencer vous devrez sélectionner un certain nombre de cours en fonction du nombre de crédits ECTS exigé par votre établissement d'origine.

Pour cela, vous devrez suivre différentes étapes :

1. Consultez l'offre de formation complète sur notre site [www.langues.unistra.fr](http://www.langues.unistra.fr) > volet "Formations"
2. Choisissez ensuite votre *niveau d'études* (Licence, Master, etc.)
3. Choisissez le *parcours d'études* dans le département porteur de l'accord
4. Cliquez sur l'onglet "Cours" pour accéder directement au descriptif des enseignements
5. Sélectionnez les cours qui vous intéressent en les inscrivant sur votre contrat d'études (nom et code de scolarité). En cas de doute sur le contenu ou autre, vous pouvez contacter le correspondant en relations internationales (CoRI) du département concerné dont la liste est à télécharger sur notre site web.  
En cas d'absence du code de scolarité, veuillez indiquer le semestre concerné.

!\\ Veuillez noter que la licence est organisée en 6 semestres et se déroule sur 3 ans. Il y a 2 semestres par année universitaire. La première année du diplôme se compose des semestres 1 (S1) et 2 (S2), la deuxième des semestres 3 (S3) et 4 (S4), etc.

!\\ Les cours dispensés en enseignement à distance (notifiés par EAD) ainsi que les cours dispensés au sein de l'Institut de Traducteurs, d'Interprètes et de Relations Internationales (ITIRI) ne sont pas ouverts aux étudiants d'échange.

**N'oubliez pas de signer et de faire signer votre contrat d'études par le coordinateur relations internationales de votre établissement d'origine.**